

Compte-rendu

A Paris, le 28 septembre 2023

Comité social d'administration Ministériel BUDGET du 27 septembre 2023

Présidence : Marc FESNEAU (Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)

Vos représentants FO Agriculture : Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Soizic BLOT - Stéphane TOUZET - Thierry ELEOUE - Nicolas GILOT - Gisèle VIMONT

En préambule

Déclaration liminaire **FO Agriculture**

Présentation du budget par Monsieur Marc FESNEAU Ministre de l'Agriculture

- **le projet de loi de finances pour 2024** dote le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de **7,65 milliards d'euros**, soit une augmentation de 1,6 milliard d'euros (+27%) par rapport à la loi de finances initiale 2023.

A remarquer : Ces crédits sont essentiellement consacrés au **financement de la planification écologique, à hauteur de 1,3 milliard d'euros**.

Si on ajoute les financements européens et les dispositifs sociaux et fiscaux, ce sont plus de 25 milliards d'euros qui seront consacrés aux politiques publiques de notre ministère.

4 objectifs stratégiques affichés :

- **soutenir les exploitations** et les filières ;
- **décliner la planification écologique** dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt ;
- assurer la capacité à **prévenir et à réagir face aux risques sanitaires** ;
- **préparer l'avenir** par l'innovation et la formation des jeunes et des adultes.

A noter

- **Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales** imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de la moitié les émissions de gaz à effet de serre françaises, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles.
- La **planification écologique** prévoit un ensemble de mesures en faveur des filières agricoles et forestières pour permettre l'adaptation au changement climatique et atténuer ses effets notamment par la décarbonation, de nouvelles pratiques et la réduction de l'usage de produits phytosanitaires.

Concernant la sécurité sanitaire, c'est +15%, notamment pour assurer le déploiement de la politique unique de la sécurité sanitaire des aliments.

Le dispositif d'assurance récolte destiné à protéger les agriculteurs face aux conséquences du changement climatique sera également au rendez-vous en 2024.

Les moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche (hors dépenses de personnel), connaîtront une hausse de 9% par rapport à la Loi de finance 2023.

Les effectifs

Tous les programmes du ministère ont des schémas d'emplois positifs, et en 2024 **soit une hausse de 180** répartis comme suit :

- **+ 8 ETP** sur le programme 142 (enseignement supérieur) pour la poursuite de la création de postes pédagogiques pour les écoles nationales vétérinaires ;
- **+ 20 ETP** sur le programme 143 (enseignement technique) au titre du renforcement des équipes éducatives et sociales des établissements d'enseignement technique agricole public ;
- **+ 53 ETP** sur le programme 206 (services déconcentrés) pour consolider les équipes de la police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments et pour augmenter les contrôles au titre du bien-être animal ;
- **+ 99 ETP** sur le programme 215 (administration centrale, DRAAF et DAF) destinés notamment à la prévention et la lutte contre le risque d'incendies de forêt et à la modernisation de la fonction numérique du ministère, qui est un levier majeur de modernisation de l'action de l'administration, mais aussi à la gestion des crises sanitaires, à la planification écologique et à la réforme interministérielle de l'encadrement supérieur.

A noter : 360 ETPT sont destinés à couvrir les nouveaux contrats en CDI pour les AESH et les AED de l'enseignement agricole.

Les opérateurs quant à eux ne sont pas oubliés puisqu'un **renforcement des moyens et des effectifs de plusieurs opérateurs** du ministère est également prévu.

L'action du ministère en direction des communautés de travail devra s'articuler autour de deux priorités

- Suite au rapport du CGAER : sur la revue des missions des services déconcentrés, notre ministère devra **s'adapter au mieux aux attentes des usagers et des agents,**
- **Prolonger une dynamique de gestion des ressources humaines permettant une amélioration de l'attractivité des métiers** au niveau de notre ministère :
 - formation des agents,
 - révision des barèmes IFSE,
 - révision des référentiels des contractuels,
 - dispositif de gestion simplifié et lisible,
 - rénovation du statut d'emplois des personnels de direction de l'enseignement agricole.
 - poursuite de la négociation avec les organisations syndicales d'un accord en matière de protection sociale complémentaire.
- **Quelques phrases retenues**
 - "J'entends ce que vous dites sur les demandes complémentaires"
 - "Je ne considère pas que 1 milliard de plus sur notre budget, ce soit des miettes"
 - "Je partage vos points de vigilance"
 - "J'avais annoncé une trajectoire et nous la tenons"
 - "Il y a un sujet sur l'attractivité"
 - "L'enseignement agricole et les métiers de la transition sont le grand danger en terme de recrutement"
 - "On a besoin de compétences nouvelles. Certes, il y a le frein des organisations professionnelles. Mais la nécessité de la transition est là. L'agriculture ne pourra pas s'adapter au dérèglement climatique." "Il y a des bons joueurs et des passagers clandestins!"
 - "Ne rien changer n'est pas mon objectif"
 - "On a besoin de travailler sur les métiers de demain"
 - "Oui il faudrait plus d'ETP - Oui on a vu et on commence à se mettre sur cet objectif"
 - "Le numérique : Nous avons beaucoup de retard et nous mettons les moyens"
 - "La déprécarisation : C'est en cours et on essaye de le faire c'est une priorité."
 - "Suite à donner au rapport du CGAER : Cela ne restera pas dans un placard".
 - ONF : "La vie politique c'est assumer ses erreurs et j'assumerai les miennes".

La position de **FO Agriculture**

Notre position a été exprimée dans notre déclaration liminaire, elle est rappelée [ici](#) :

Nous saluons l'effort réalisé. Nous remarquons une augmentation du plafond d'emplois dans chaque BOP ainsi que celui de la masse salariale.

Pour **FO Agriculture** le compte n'y est pas !

- Au regard de l'évolution des missions et de la gestion des crises, les 180 ETP affichés nous paraissent sous-dimensionnés.
- De même, l'augmentation de 0,04% de la masse salariale n'est pas de nature à restaurer l'attractivité des emplois de notre ministère. Les mesures catégorielles ne concerneront qu'une petite minorité d'agents et n'offrent aucune perspective d'évolution.
- Au quotidien dans les services, les agents croulent sous la charge de travail et souffrent de réformes incessantes. En quoi ce budget pourra-t-il améliorer leurs conditions d'exercices ?
- Dans ce cadre que dire de l'attractivité de nos métiers ?

Au niveau de l'Enseignement Agricole :

- la Loi d'orientation agricole doit donner les moyens de former les jeunes aux métiers de l'agriculture et des territoires mais aussi d'en faire des citoyens.
- Cette année encore, les personnels font face à une rentrée particulièrement chaotique. Nos métiers n'attirent plus ! Des apprenants se retrouvent sans enseignants. Des lycées n'ont toujours pas d'équipe de direction au complet. Nous constatons une nette dégradation de nos conditions de travail. De plus en plus de collègues sont découragés, certains envisagent de démissionner. Car oui, exercer dans l'enseignement, aujourd'hui, c'est accepter un déclassement social. Il est temps de redonner du sens à nos professions. Il faut valoriser la liberté pédagogique. L'école n'est pas un simple service destiné à satisfaire des clients.

Cette crise du recrutement met en lumière l'insuffisance des mesures d'attractivité financière.

FO Agriculture :

- défend une amélioration des salaires et un meilleur déroulement de carrière.
- s'est mobilisée contre le « socle », la prime d'attractivité ne concernant que la première moitié de la carrière.

Quant au « pacte », au lieu de répondre de manière adéquate à la perte de pouvoir d'achat, le gouvernement a opté pour l'introduction de primes « ponctuelles » conditionnées à du travail supplémentaire : les « briques ».

FO Agriculture :

- dénonce la remise en cause des obligations réglementaires de service des enseignants et CPE ainsi qu'un risque d'épuisement voire de burn-out. Ces dispositions sont de plus discriminatoires pour des collègues, femmes ou hommes, chargés de famille ou proches aidants qui ne pourront pas « travailler plus pour gagner plus ».



Le 3 octobre, nous serons au côté de nos collègues AESH, pour dénoncer leur précarité et revendiquer un vrai statut.

FO Agriculture demande :

- l'augmentation du point d'indice et la révision des grilles indiciaires pour tous.

En conclusion,

C'est dans un contexte extrêmement contraint, que **FO Agriculture** a appelé le ministre à batailler bec et ongles pour obtenir de la Fonction Publique et du Budget :

- les meilleures ratios promus/promouvables possibles,
- le développement ou le reconduction des plans de requalification légitimes et justifiés pour les personnels de notre ministère.
- un plan de déprécarisation ambitieux.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

